

Communiqué :

Pornichet le 23 Novembre 2021

SURTAXE DISCRIMINATOIRE : RÉSIDENTS SECONDAIRES EN COLÈRE !

Les Pornichétins résidents secondaires ont découvert fin octobre la mesure de surtaxe les concernant, votée par le Conseil Municipal le 20.09.2021

Alors qu'au début de son 1^{er} mandat, M. le Maire affirmait que « *les finances de la ville ne justifient pas le recours à cette taxe en 2015... Malgré la baisse drastique des dotations de l'Etat, nous n'appliquerons pas cette surtaxe. Nous agissons en premier lieu sur la maîtrise des dépenses* ». Pornichet était déjà classée en zone « tendue »... Pourquoi ce revirement en 2021 ?

Après avoir annoncé au Forum des Associations des « **finances communales saines, notamment grâce à un marché immobilier florissant** », il explique aujourd'hui que la crise sanitaire a coûté 900.000 Euros à la commune, et que cette surtaxe apporterait en 2022 un supplément de recette de l'ordre du million d'euros. On ne peut que rapprocher ces deux chiffres, et considérer que **l'objectif réel poursuivi par ce vote serait pour partie étranger aux motifs exposés**, à savoir :

- « *favoriser la mise sur le marché et l'affectation à la résidence principale* » de résidences secondaires, et
- Que « *la recette générée par cette mesure aura vocation à donner des moyens supplémentaires pour saisir les opportunités foncières...* ».

Or, la seule affectation à la résidence principale de résidences secondaires est le fait soit de retraités et non de « *jeunes familles* », soit de télétravailleurs qui bénéficient de la réorganisation des entreprises et occupent ces « *résidences secondaires* » à titre principal, notamment les week-ends et les jours durant lesquels ils sont en télétravail. **Ce 1^{er} objectif est illusoire !**

Quand on observe le nombre de permis de démolir et de construire accordés aux promoteurs de petits collectifs sans logements sociaux, proches du littoral, à un prix de marché très élevé, il ne faut pas s'étonner qu'il alimente le marché des résidents secondaires ...Est-ce que le nombre de 1 600 logements inscrits au PLUi dans les OAP de Pornichet pour les 10 ans à venir ne suffiraient pas largement à l'offre nécessaire de logements sociaux ?

**Nos associations considèrent cette surtaxe totalement injuste et inadmissible :
elles relaient la colère des résidents secondaires
qui, déjà, contribuent directement et largement à la prospérité de la commune, de
ses commerçants et ses artisans.**

Voir l'étude détaillée et argumentée ci-jointe (publiée aussi sur <http://www.prosimar.org/activites.htm>)

PROSIMAR, APCVBS & APSVP : Espace Camille Flammarion, 7, Bd de la République, 44380 PORNICHET

info@prosimar.org

assobonnesource@gmail.com

apsvp.pornichet@gmail.com

Correspondants Presse : Alain DORÉ (Tél : 06 80 20 38 40) Marc DOIZON (Tél : 06 60 36 53 37) Dominique HOUDARD (06 85 93 56 07)